



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Centres hospitaliers

Question écrite n° 2736

#### Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement que, dans un récent rapport, la commission nationale d'anesthésiologie a attiré l'attention sur les imperfections de l'accueil à l'hôpital, dues notamment au fait que « les urgences souffrent d'une démedicalisation liée à la réduction du nombre des internes ». Pour remédier à cette situation, la commission propose de faire entrer dans les services d'urgence des médecins de ville « souvent condamnés lors de leur installation à une sous-activité professionnelle ». Il lui demande ce qu'il pense de cette suggestion qui, au reste, a déjà connu un début d'application dans quelques établissements et s'il envisage d'en généraliser l'application.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale fait savoir à l'honorable parlementaire que la situation, en ce qui concerne l'accueil des urgences dans les établissements hospitaliers, est variable d'un hôpital à l'autre. Le nombre de patients accueillis annuellement, la gravité des cas, l'organisation du service de garde diffèrent notablement. Un certain nombre de jeunes médecins ayant eu une activité dans les services d'urgences prolongent celle-ci par des vacations. Cette organisation qui permet une meilleure souplesse dans le fonctionnement hospitalier doit être maintenue. En outre, l'idée de faire appel, de façon plus large, aux médecins installés en pratique libérale pour assurer partiellement le service des urgences hospitalières fait à l'heure actuelle l'objet d'une étude approfondie qui englobe l'amélioration des conditions humaines et matérielles de l'accueil.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2736

**Rubrique :** Hôpitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2579